



Communiqué de presse

Paris, 25 juillet 2017

## Uber et AXA signent un partenariat pour renforcer la protection des travailleurs indépendants du numérique

Uber et AXA sont heureux d'annoncer aujourd'hui la signature d'un accord de partenariat pour renforcer la protection des travailleurs indépendants utilisant la technologie Uber en France.

Dans le cadre de cet accord de partenariat innovant, le Groupe AXA apportera son expérience en matière de protection des travailleurs indépendants, notamment dans la prise en charge, en cas d'accident, des coûts des soins, dans l'indemnisation en cas d'incapacité ainsi que l'indemnisation des ayants droit en cas de décès. De son côté, Uber offrira aux travailleurs indépendants qui utilisent sa technologie cette protection nouvelle gratuitement, ce qui leur permettra d'exercer leur activité professionnelle sereinement. Ce nouveau système de protection doit être mis en œuvre à l'automne, date à laquelle ses modalités seront précisées.

« *Nous sommes très heureux de nous associer avec AXA, un des leaders mondiaux de l'assurance, pour développer un produit innovant qui fournira aux travailleurs indépendants qui utilisent la technologie Uber une protection en cas d'accident. Ce partenariat ajoute un filet de sécurité pour ces travailleurs indépendants qui recherchent la flexibilité. Nous continuerons de les écouter pour toujours améliorer leur expérience utilisateur* », a réagi **Pierre-Dimitri Gore-Coty**, Directeur des Opérations d'Uber pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (EMEA).

« *AXA est heureux de lancer aujourd'hui un partenariat avec Uber. Depuis toujours, AXA a su développer des solutions innovantes pour protéger les entrepreneurs et leurs familles. La révolution digitale entraîne des évolutions profondes des formes de travail. Ce partenariat entre un leader mondial de l'assurance et une des entreprises les plus emblématiques de la nouvelle économie permettra d'accompagner ces mutations en apportant à chacun une protection optimale* », a commenté **Thomas Buberl**, Directeur général d'AXA.

## A PROPOS D'UBER

L'ambition d'Uber est de permettre un transport fiable partout et pour tout le monde. Nous nous sommes lancés en 2010 pour résoudre un problème simple : comment commander un trajet en un clic ? Aujourd'hui, la technologie Uber permet à des millions d'utilisateurs d'être mis en contact avec des services de transport et de livraison d'une façon fiable, sûre et abordable dans plus de 600 villes à travers 80 pays dans le monde.

Contact medias : France-comms@uber.com

---

## A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 165 000 collaborateurs au service de 107 millions de clients dans 64 pays. En 2016, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 100,2 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 429 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

*Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA ( ).*

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)**

---

## AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer à la Partie 4 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.

## POUR PLUS D'INFORMATION :

<b>Relations investisseurs :</b>	<b>+33.1.40.75.48.42</b>
Andrew Wallace-Barnett :	+33.1.40.75.46.85
François Boissin :	+33.1.40.75.39.82
Aurore Chaussec :	+33.1.40.75.96.20
Mathias Schvallingier :	+33.1.40.75.39.20

<b>Relations actionnaires individuels :</b>	<b>+33.1.40.75.48.43</b>
---	--------------------------

<b>Relations presse :</b>	<b>+33.1.40.75.46.74</b>
Julien Parot :	+33.1.40.75.59.80
Jean-Baptiste Mounier :	+33.1.40.75.46.68
Nicolas Feltrin :	+33.1.40.75.56.48

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)